



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par ActionAid, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-59646X (F)



Merci de recycler



Déclaration

ActionAid invite instamment la Commission de la condition de la femme à prendre toutes les mesures appropriées pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et préparer la voie au nouveau cadre de développement pour l'après-2015. Nous souhaitons particulièrement appeler l'attention sur la forte impulsion que la communauté internationale doit donner en vue de mettre un terme à toutes les formes de violence contre les femmes, ainsi que sur le fait qu'il est indispensable de changer de façon draconienne les modèles prédominants dans les domaines de la macroéconomie et du développement. La Déclaration du Millénaire est muette sur ces deux questions essentielles, et nous avons à présent une chance historique de corriger cet état de choses.

ActionAid, fédération de portée mondiale, œuvre dans 40 pays en vue de mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. Notre expérience accumulée dans les communautés urbaines et rurales les plus pauvres a montré que le monde est en pleine évolution, mais que les changements ne sont pas assez rapides ni assez positifs pour des milliards de personnes qui vivent chaque jour en souffrant de l'injustice et de la pauvreté. L'inégalité, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays, s'est renforcée et il existe des disparités colossales en matière d'égalité des sexes. Depuis plus de 40 ans que nous menons notre action, nous avons vu que la violence, sous ses multiples formes, est une épidémie mondiale qui découle de normes sexistes patriarcales profondément enracinées.

Nous jugeons fort préoccupant que la violence contre les femmes et les filles soit de plus en plus banalisée dans le monde. Bien que la violence sexuelle et domestique et les violences commises en période de conflit aient récemment reçu une attention accrue dans le monde, comme il se doit, la violence contre les femmes dans les espaces publics, les mariages précoces et forcés et les mutilations génitales féminines demeurent invisibles et méconnus. Les mesures qui ont été prises pour les éliminer sont insuffisantes.

De plus, nous jugeons préoccupant que si la nécessité du changement est reconnue, la communauté internationale n'est pas assez audacieuse pour induire un changement véritablement transformateur à l'égard du modèle macroéconomique régnant basé sur des modes de consommation et de production non viables et la privatisation des services publics, modèle qui exacerbe l'exploitation et l'inégalité entre les sexes et dans les relations sociales, en particulier pour les femmes pauvres et marginalisées. Bien que l'autonomisation des femmes soit inscrite depuis longtemps à l'ordre du jour de la communauté internationale, une vaste majorité de femmes vivent encore dans la pauvreté et n'exercent pas leurs droits économiques et sociaux. Cela est dû, entre autres, au manque d'accès aux ressources économiques et au pouvoir et à l'incapacité d'en bénéficier et à l'exploitation par les entreprises commerciales, à un manque d'appui suffisant et de services dispensés par l'État et au fardeau inégal en matière de soins assurés gratuitement. Le moment est venu d'être plus audacieux et d'obtenir des résultats au plan de l'égalité des sexes et des droits des femmes en s'attaquant aux causes structurelles de l'inégalité dans le nouveau programme de développement pour l'après-2015.

La violence contre les femmes et les filles dans les villes et les espaces urbains

L'urbanisation et le développement urbain ont donné à de nombreuses femmes la possibilité de sortir de chez elles où elles étaient confinées, mais le harcèlement et les violences sexuelles se poursuivent sans relâche dans de nombreux espaces où ils sévissent – leur foyer, leur lieu de travail, les établissements d'enseignement, dans la rue et dans les transports publics. La violence et la crainte de la violence entravent le mouvement des femmes et des filles et leur utilisation des espaces publics, leur capacité de sortir de chez elles et, en conséquence, leur plein exercice d'une série de droits fondamentaux de la personne. Notre programme « Safe Cities » (« Villes sûres ») que nous exécutons dans 12 pays montre que de multiples facteurs augmentent la vulnérabilité des femmes à la violence et aux sévices dans les espaces publics urbains, tels que l'absence de textes juridiques et réglementaires d'ensemble visant à combattre cette violence dans ces espaces et de services publics adaptés aux femmes. L'esprit patriarcal domine chez les détenteurs d'obligations chargés d'assurer l'accès à la justice et aux services de sécurité et de santé. Signaler des faits est un problème pour les femmes du fait de leur mauvaise connaissance de leurs droits et de l'obligation des gouvernements de rendre des comptes en la matière. Les poursuites sont rares et les services dispensés aux victimes de la violence demeurent insuffisants. La situation des femmes est rendue encore plus précaire par le fait que le travail devient de plus en plus informel et féminisé avec des conditions de travail qui relèvent de l'exploitation. Le manque de services de base, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'électricité et du logement et la stigmatisation et l'apathie des pouvoirs publics à l'égard des travailleurs du secteur informel sont de graves problèmes. La participation des femmes à la prise de décisions en matière de gouvernance urbaine est limitée. Le fait que les ministères chargés des femmes soient souvent marginalisés et sous-financés entrave les efforts qu'ils déploient pour s'acquitter de leurs mandats.

Mutilations génitales féminines

Nous souhaiterions que disparaisse la pratique des mutilations génitales féminines, qui continue d'être pratiquée sur les filles dans de nombreuses régions d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient, en violation de l'intégrité physique des femmes et des filles et de leur droit à l'autodétermination concernant leur corps. L'absence de volonté politique pour remettre en question des normes patriarcales profondément enracinées et effectivement appliquer des lois au niveau des pays est le principal problème. Cette pratique est en contradiction avec plusieurs conventions des Nations Unies, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur les droits de l'enfant et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Secrétaire général a présenté un rapport intitulé « Mettre fin aux mutilations génitales féminines » à la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-sixième session, en 2012. Le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale a adopté la résolution [67/146](#) sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines, ce qui a donné une légitimité et un dynamisme importants aux efforts déployés pour mettre un terme à ces pratiques.

Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés

Selon la coalition Filles, pas épouses, dont ActionAid est membre, les taux des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés ont diminué ces

dernières décennies, mais dans de nombreuses régions, environ 14 millions de filles chaque année continuent d'en être victimes. Dans le monde en développement, à l'âge de 18 ans, une fille sur trois est mariée, tandis qu'à l'âge de 15 ans le ratio est de 1 sur 9, certaines étant mariées à 8 ou 9 ans. Cette pratique viole les droits des filles à la santé, à l'éducation, à l'égalité et à la non-discrimination, ainsi qu'à une vie exempte de violence et d'exploitation. La non-application des lois, la référence au droit coutumier et au droit des personnes, les normes patriarcales profondément enracinées concernant la problématique hommes-femmes, la pauvreté et l'absence d'enseignement de qualité abordable et accessible sont quelques-uns des facteurs qui contribuent à ce phénomène. La pratique est un signe du manque d'attention accordé aux besoins et aux droits des adolescentes, qui a directement entravé la réalisation de six des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

Santé et droits en matière de sexualité et de procréation

Une étude exploratoire portant sur trois pays – le Ghana, l'Inde et l'Afrique du Sud – réalisée par ActionAid a constaté que la capacité des jeunes femmes d'accéder à des services de santé sexuelle et procréative et d'avoir le contrôle de leur corps avait une incidence directe sur leur capacité de tirer parti de possibilités de gagner leur vie, par exemple d'occuper un emploi rémunéré. La pauvreté et la pénurie de services publics rend les jeunes filles vulnérables aux transactions sexuelles, aux faveurs sexuelles et à la prostitution de survie, ce qui entraîne des grossesses non désirées et des infections sexuellement transmises. Les grossesses précoces et non désirées réduisent les chances des jeunes femmes de faire des études, ce qui, à son tour, limite leur accès à des offres d'emploi décent dans les secteurs formel et informel et accroît leur vulnérabilité à de nouveaux actes de violence. L'accès insuffisant à des soins de santé sexuelle et procréative réduit la capacité des femmes de négocier des relations sexuelles sans risque et désirées avec leur partenaire, notamment en ce qui concerne les méthodes contraceptives.

Réalisation des droits économiques des femmes

Il faut une vision mondiale reflétant une véritable ambition pour mettre un terme à la pauvreté et réduire les inégalités. Cette vision ne peut se concrétiser que si elle va de pair avec un engagement aussi résolu de réviser les modèles de développement, en particulier les politiques économiques et financières viciées qui sous-tendent les crises actuelles. Les femmes représentent la majorité des groupes économiquement désavantagés. Elles effectuent 66 % du travail dans le monde et produisent 50 % des aliments mais elles ne gagnent que 10 % des revenus et ne possèdent que 1 % des biens. On estime que 60 % des 572 millions de pauvres qui travaillent dans le monde sont des femmes. La capacité des femmes de se consacrer au développement économique et d'en bénéficier est limitée par un certain nombre de facteurs, dont les contraintes structurelles telles que le fardeau des soins à la personne qu'elles prodiguent sans être rémunérées, qui ont souvent été passées sous silence dans les politiques et analyses macro-économiques. La réalisation des droits économiques des femmes passe par la prise de mesures dans cinq domaines prioritaires : assurer leur accès à un travail décent; mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles, y compris sur le lieu de travail; combattre la responsabilité inégale assumée par les femmes en matière de soins à la personne; garantir les droits des femmes à la terre et à l'héritage; garantir la capacité des

femmes de prendre des décisions concernant leurs finances et ressources et de contrôler celles-ci.

Recommandations

Nous faisons les recommandations suivantes :

- a) Il convient d'inclure un objectif autonome relatif aux droits, à l'autonomisation et à l'égalité des femmes dans le nouveau programme de développement afin de faire en sorte que la situation particulière des femmes et des filles soit reconnue et prise en compte;
- b) Il convient d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans les objectifs et cibles du cadre de développement de l'après-2015;
- c) Il convient d'accorder la priorité absolue à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles dans tous les cadres, publics et privés, en particulier du fait de la cruelle absence de cette question dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et d'en faire une cible clef dans le cadre;
- d) Il faut prendre des engagements pour éliminer les obstacles structurels à la réalisation des droits économiques des femmes, notamment au moyen de réformes et de nouveaux engagements visant à faire fonctionner le régime fiscal.

Autres recommandations relatives à la problématique hommes-femmes

Il est nécessaire :

- a) De mettre fin à toutes les pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment les mutilations génitales féminines et les mariages des enfants, les mariages précoces et les mariages forcés;
- b) D'assurer l'accès universel à des services abordables de santé de la sexualité et de la procréation et la réalisation des droits dans ce domaine;
- c) D'assurer l'égalité d'accès à un travail décent, y compris dans le secteur informel, dans le cadre d'une stratégie de développement global qui privilégie les droits de l'homme par rapport aux profits;
- d) De réduire les responsabilités des femmes et des filles en matière de soins à la personne non rémunérés en faisant un plus grand usage des services sociaux financés par le gouvernement;
- e) D'assurer une véritable participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux.